



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-deux du mois de Juin à dix-sept heures et trente-deux minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 15 juin 2022 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Joseph HILL, Gina THOMAR, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Marie-Joël TAVARS, José OUANA, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

Etaient représentés : Bernard SAINT-JULIEN (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Eveline CLOTILDE (Thierry FULBERT), Nadia OUJAGIR (Jean ANZALA), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), Seetha DOULAYRAM (Joseph HILL), Bernard RAYAPIN (Ingrid FOSTIN)

Etait absent : Jérôme-Thierry CHOUNI

Etaient absents excusés : MM. Betty ARMOUGOM, Grégory MANICOM, Sandra SERMANSON, Justine BENIN

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusées :	Absent :
35	23	7	4	1

Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, quatre (4) absents excusés et 1 (un) absent, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Implantation d'une œuvre culturelle à « Wizosky »

13/DCM 2022/87

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville du Moule compte très peu d'œuvres artistiques sur son territoire. Qu'un recensement a permis de les comptabiliser dans le périmètre du centre-ville de façon précise, en y intégrant les représentations militaires et religieuses. Que parmi les actions retenues dans le projet de labellisation « Ville Pays d'art et d'histoire », il est question de la création d'un parcours artistique qui permettra de présenter une identité Moulienne.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-13DCM202287-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Notifiée et publiée le 07/07/2022

Considérant que l'artiste plasticienne Nadine BRUNE propose d'implanter sur le site de la Wizosky, une œuvre intitulée « Le voyage ». Configurée en représentation en 3D, elle permettra aux visiteurs et aux habitants, à travers des photos et des vidéos, de partager du contenu et par là même, de véhiculer l'image de la ville du Moule à travers le monde.

Considérant que ce projet bénéficie d'un financement au titre du contrat de ville, et s'élève à 8 900, 00 €.

Considérant que les membres de la commission culture et patrimoine réunis le 05 avril 2022 se sont prononcés favorablement sur l'implantation de cette œuvre sur le site de la Wizosky.

*Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'autoriser l'implantation d'une œuvre culturelle intitulée « Le voyage » à « Wizosky » dans le cadre du projet de labélisation « Ville Pays d'art et d'histoire »

Article 2 : D'approuver l'implantation d'une œuvre culturelle à « Wizosky » qui a bénéficié d'un financement de 8 900, 00 €.

Article 3 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération ;

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 22 Juin 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,



Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20220622-13DCM202287-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Notifiée et publiée le 07/07/2022